

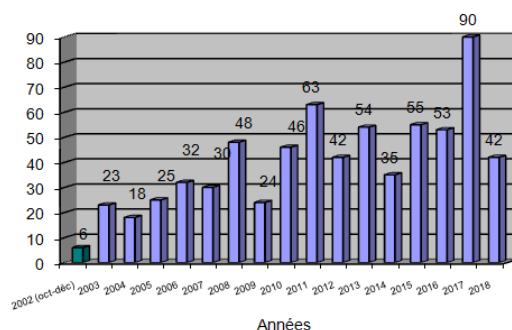
## En 2018, 91 personnes ont été soutenues par la cellule lors de 42 interventions<sup>1</sup>

Notons que la façon de compter le nombre d'interventions est la suivante: un événement peut susciter plusieurs interventions, de différents psychologues, auprès de différentes personnes, à des temps distincts. Les 42 interventions effectuées en 2018 l'ont été suite à 31 événements.

La grande variation du nombre d'interventions entre 2017 et 2018 s'explique en partie par la différence de situations pour lesquelles la cellule AVP-Police a été appelée (42 contre 51 en 2017), et car certaines situations de 2017 avaient demandé un déploiement important de la cellule (une situation en particulier avait donné lieu à 14 interventions, d'autres à 5 et 4).

Une intervention a été faite à la demande de la police de l'ouest lausannois (POL) dans la continuité du partenariat initié en août 2009.

Evolution du nombre d'interventions par année



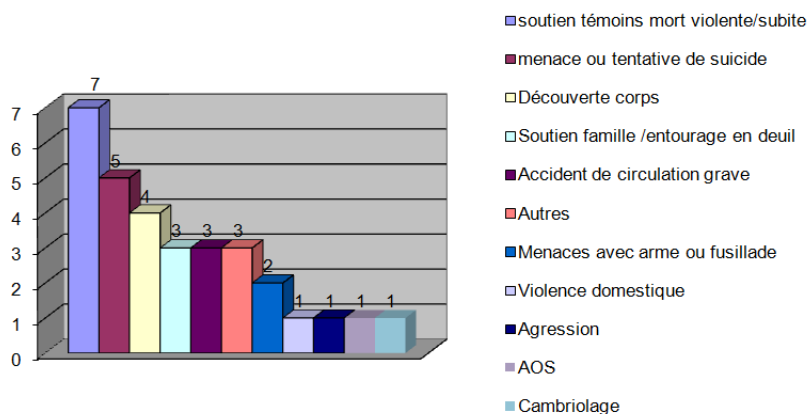
## Types d'événements

Pour l'année 2018, la situation d'intervention la plus fréquente est le soutien de témoins lors de mort violente ou subite. Sur les 31 événements pour lesquels la cellule a été mandatée, 15 situations comprennent une mort d'homme et 10 un rapport avec la mort (agressions avec armes, blessures qui auraient pu être fatales, tentamens).

En cela, la cellule AVP-Police est appelée à bon escient, étant donné qu'un incident critique, c'est-à-dire un événement potentiellement traumatique, comporte, par définition, un rapport avec la mort.

Evénements 2018

Le nombre de situations où la cellule AVP-Police est proposée mais déclinée par les personnes concernées n'est pas connu précisément, car ce chiffre demande à ce que chaque proposition déclinée soit inscrite dans le JEP, ce qui n'est pas systématiquement le cas.



## EQUIPE

En 2018, trois nouveaux psychologues ont rejoint la cellule AVP-Police, ce qui porte le nombre de membres actifs à treize (dont trois personnes en congé maternité).

Les membres de la cellule se réunissent régulièrement dans le cadre d'intervisions, destinées notamment à évoquer les interventions ayant eu lieu. Cinq séances d'intervision de deux heures ont eu lieu en 2018, menées par les coresponsables de la cellule.

<sup>1</sup> En comparaison, en 2017, il s'était agi de 51 situations ayant conduit à 90 interventions, pour un total de 164 personnes

## FORMATIONS

Les membres actifs ont bénéficié de deux supervisions d'équipe par un psychothérapeute expérimenté en psychologie d'urgence.

Une rencontre avec les membres de l'ESU (Equipe de Soutien d'Urgence: soutien de l'église réformée vaudoise qui comprend des pasteurs, diacres, et agents pastoraux catholiques) collaborant avec la police cantonale s'est déroulée le 8 juin 2018. L'objectif de cette journée était la rencontre des membres de ces deux structures, appelées à collaborer sur quelques rares situations (notamment sur le territoire de la POL, ou en cas de renfort dans une situation de plus grande ampleur). La rencontre a permis d'échanger sur les pratiques similaires, mais également sur ce qui distingue ces deux équipes de soutien d'urgence.

Une formation continue sur le thème « Intervention intra-muros » a été mise sur pied le 14 septembre 2018. Elle a permis de travailler sur le contexte d'intervention, notamment lorsque la cellule est appelée suite à une situation potentiellement traumatique survenue au sein d'une institution ou d'un service.

## PARTENARIATS

Le partenariat avec l'Association Vaudoise des Psychologues (AVP) a été maintenu par un rapprochement de son comité et des rencontres formelles avec le président de l'AVP.

Une procédure de montée en puissance a été élaborée pour que la CelPsy DIAM puisse épauler la cellule AVP-Police dans les situations dépassant les capacités de la cellule.

Le partenariat avec la police de l'ouest lausannois (POL) continue selon les mêmes conditions, c'est-à-dire la possibilité pour la POL d'appeler le psychologue de garde via la CAE<sup>2</sup>.

La collaboration avec le Centre LAVI continue dans le sens d'une prise en charge des honoraires des psychologues intervenant auprès de personnes répondant à la définition légale de victime LAVI<sup>3</sup>.

La procédure d'appel du psychologue de garde par EMUS<sup>4</sup> (Equipe Mobile d'Urgences médico-sociales et Sociales) est maintenue. Cette collaboration devra être rediscutée avec l'EMUS, étant donné qu'elle n'est pas active dans les faits.

## PROJETS FUTURS

Une proposition de stages à la CAE a été faite aux membres de la cellule AVP-Police. En effet, ce sont les opérateurs qui ont la mission de contacter le psychologue de garde et de lui fournir les premières informations. Une meilleure compréhension des servitudes des uns et des autres est gage de bonne collaboration.

Une intensification des supervisions est également envisagée, notamment par la prise en charge partielle des honoraires du superviseur par l'AVP.



Stéphanie Meylan

*Responsable de l'Unité psychologique du Corps de police de Lausanne*

<sup>2</sup> Une intervention, pour un total de CHF 350.- + majoration de CHF 100.- pour les frais de coordination, versés à la ville de Lausanne.

<sup>3</sup> Quatre interventions ont été prises en charge par le Centre LAVI en 2018, pour un montant total de CHF 1'750.-

<sup>4</sup> Dans les situations relevant clairement de la psychologie d'urgence (i.e. personnes en état de choc) mais rencontrées par EMUS